

**L'ANTIQUITÉ TARDIVE
DANS LE CENTRE ET LE CENTRE-OUEST DE LA GAULE
(III^e-VII^e SIÈCLES)**

Actes du Colloque international
L'Antiquité Tardive en Gaule ATEG VI
Université de Tours, 6-8 décembre 2018

sous la direction de

Marie-Pierre CHAMBON, Sylvie CROGIEZ-PÉTREQUIN,
Alain FERDIÈRE et Sylvain JANNIARD

Ouvrage publié avec le concours
du ministère de la Culture et de la Communication,
Direction régionale des Affaires culturelles du Centre-Val de Loire,
de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives,
de l'université de Tours (CeTHiS) et de l'association Archéologie pour Tous

Une note sur la *legatio Arverna* à Rome (467 ap. J.-C.)

A NOTE ON THE LEGATIO ARVERNA IN ROME (467 AD)

Résumé : À la fin de l’an 467, Sidoine Apollinaire arrive à Rome à la cour d’Anthémius porteur de pétitions rédigées par les Arvernes. Cet article propose de relater cette ambassade et vise à la replacer dans le cadre des relations entre le gouvernement central et les communautés provinciales dans le contexte spécifique des dernières années de l’Empire romain d’Occident.

Mots-clés : Sidoine Apollinaire, Anthémius, Clermont-Ferrand, *legatio*.

Abstract: *At the end of 467, Sidonius Apollinaris came to Rome to bring petitions from the Arverni to the court of Anthemius. This paper aims to reconstruct the legatio and to place it within the framework of the relations between central government and provincial communities in the specific context of the last years of the Western Roman Empire.*

Keywords: *Sidonius Apollinaris, Anthemius, Clermont-Ferrand, legatio.*

1. APRÈS QUE LA NOUVELLE DE L’ÉLECTION D’ANTHÉMIUS...

Après que la nouvelle de l’élection d’Anthémius est parvenue en Gaule¹, la *civitas Arvernorum* décide d’envoyer une délégation à Rome placée sous l’autorité de Sidoine Apollinaire (sur le choix des légats : GILLET 2003 : 231-238 ; voir aussi MATHISEN 2012). Le poète arrive à Rome à la fin de l’année 467 après un long voyage qu’il décrit dans la première des deux lettres du premier livre adressées à Herenius (sur le voyage : KÖHLER 1995 : 183-215 ; SOLER 2005 : 345-347 ; WOLFF 2012 ; FOURNIER et STOEHR MONJOU 2015 ; HANAGAN 2017 ; Fascione 2018). Dans la seconde, la numéro 9, il s’attarde sur le début de son séjour dans la ville éternelle, et c’est ici qu’il fait explicitement référence au but du voyage, la présen-

tation à la cour impériale des pétitions des Arvernes : *... ilicet, dum per hunc amplissimum virum (Basilium) aliquid de legationis Arvernae petitionibus elaboramus...* (Sid. *Ep.* 1.9.5). Toutefois, il ne dit rien de la teneur de ces pétitions. Ce silence donne lieu, dans les études modernes, à de nombreuses conjectures étroitement liées à l’interprétation du contexte historique.

Les hypothèses proposées par la critique moderne s’accordent pour inclure l’ambassade de Sidoine dans le cadre des relations entre la Gaule romaine et les peuples germaniques installés au-delà des frontières mouvantes de ces régions (à savoir les royaumes wisigoth et burgonde). Il y a, d’une part, ceux qui voient en Sidoine Apollinaire un défenseur de la romanité en Gaule et qui ont supposé, par exemple, que sa mission avait “le désir de prendre contact avec le nouvel Empereur [...] pour l’assurer de son loyalisme et lui signaler les dangers que faisait courir à ce qui restait de Gaule romaine l’attitude hostile du nouveau

1. Datation : 12 avril 467 (*Fast. Vind. prior.* 598), ou plutôt 27 mars 467 (Io. Ant. *Hist. chron.* 301, 15 : Priscus). Localisation : Brontotas (Cassiod. *Chron.* 1283) : HENNING 1999 : 44-45. Établissement d’Anthémius : OPPEDISANO 2017.

roi wisigoth, Euric”². D’autre part, il y a ceux qui voient Sidoine comme un personnage plus ouvert, capable d’interagir de façon constructive avec le monde germanique. Ces derniers ont soutenu diverses hypothèses :

- la délégation était une tentative de contenir ou contrarier l’action judiciaire intentée par le Conseil des Sept Provinces contre Arvandus (SIVAN 1989 : 92-93);
- la délégation visait à proposer Sidoine comme médiateur entre le nouveau régime impérial et le nouveau régime des Wisigoths (HARRIES 1994 : 143-145);
- la délégation apportait à Rome des instances communes aux Arvernes et aux Burgondes, capables de contrôler indirectement l’Auvergne par le *magister militum Galliarum* (WOOD 2019).

Aucune de ces propositions ne peut évidemment être prouvée ni réfutée avec certitude. Cependant, on peut proposer quelques pistes de réflexion sur la base des éléments à notre disposition afin d’établir la genèse de cette ambassade et ses finalités.

2. AUX ORIGINES DE LA LEGATIO...

Aux origines de la *legatio*, Sidoine déclare être le porteur des “pétitions de la légation Auvergnate” : il s’agit de pétitions publiques, adressées à l’empereur par une communauté entière³. On peut présumer que la curie de la *civitas Arvernorum* s’était réunie pour formaliser l’envoi de ces requêtes. Après l’approbation de l’ensemble du corps civique, le décret a été déposé parmi les actes de la ville⁴ et un permis de voyage (*evectio*) a alors été demandé à la cour impériale. D’ailleurs, les délégations des provinces et des villes romaines font partie des sujets pour lesquels la loi prévoit de délivrer un permis de voyage aux hauts fonctionnaires (*agentes in rebus, protectores domestici, duces, tribuni militum*, sénateurs et provinciaux convoqués par *evocatio* et enfin, en l’espèce, aux légats des provinces et des villes romaines et aux légats des *gentiles*) (*Cursus publicus* et *evectioes* : STOFFEL 1994 ; DI PAOLA 1999).

En automne étaient arrivés en Gaule les documents nécessaires auxquels Sidoine fait allusion avec la formulation *sacri apices : egresso mihi Rhodanusiae nostrae moenibus publicus cursus usui fuit utpote sacris apicibus accito* (Sid. Ep. 1.5.2.). Ceux-ci étaient

probablement signés par le *magister officiorum*⁵. À réception de ces documents, la délégation municipale partit avec les pétitions (sur la structure formelle de ces documents : HAUKEN 2004 ; FOURNET 2004). Si, ordinairement, ces délégations étaient composées de plusieurs représentants – généralement deux ou trois membres dans le cas des délégations provinciales – dans le cas qui nous intéresse aucun élément ne permet d’envisager la présence d’autres ambassadeurs accompagnant Sidoine. Il est plus probablement seul, à l’exemple d’Eparchius Avitus quand il a été envoyé en 418 par les Arvernes auprès de Constance⁶.

La mission de Sidoine est une mission officielle qui vise à soumettre des demandes concernant des sujets importants et concrets pour la communauté de Clermont (il convient de rappeler que la loi interdisait aux délégations de soumettre à l’empereur des requêtes superflues⁷). Pour cette raison, Sidoine, en s’adressant à son ami Herenius, déclare que, dans ces pétitions, étaient placés “nos espoirs”⁸; et, quand à Rome le puissant sénateur Basilius lui demande de composer le panégyrique pour Anthémios, il affirme qu’il sait bien que l’âme de son interlocuteur est agitée par le désir d’amener cette ambassade à la réussite et à une bonne conclusion : ... *tunc patronus : “heia”, inquit, “Solli meus, quamquam suscepti officii onere presaris, exeras volo...”* (Sid. Ep. 1.9.6 : OPPEDISANO 2020a; sur la réponse impériale aux pétitions : FEISSEL 2004).

Cependant, bien que la *ciuitas Aruernorum* ait considéré ces requêtes comme importantes, rien ne permet de supposer qu’elles concernaient des questions essentielles pour l’intégrité de l’Empire et de ses frontières. Aucune autre source ne mentionne ces problèmes, mais, surtout, Sidoine lui-même, le protagoniste de cette délégation, n’évoque plus ce sujet. Quand depuis Rome il répond à Herenius, qui s’informe du succès de l’ambassade et du voyage entrepris⁹, il écrit une longue épître, dans laquelle il donne de son voyage une description détaillée, raffinée et pleine d’allusions littéraires, mais n’apporte pas de précisions sur son objectif. L’épître numéro 9 nous fait comprendre comment le retour à Rome avait provoqué un changement progressif de perspective : la recherche d’un patron pour obtenir une réponse favorable aux

5. Dans ce cas, Romanus, l’homme de Ricimer dont la peine de mort aurait déclenché la guerre civile de 471 ; cf. CLAUSS 1981 : 187 ; PLRE II : 947 (Romanus 4) ; HENNING 1999 : 94.

6. Sid. Carm. 7.207-208 : *nec minus haec inter ciuilia iura secutus l eligitur primus, iuuenis, solus*. À propos d’Avitus en tant qu’ambassadeur : GILLET 2003 : 94-112.

7. Dans les cas des légations qui se révélèrent ensuite superflues (*non necessaria desideria*), il était prévu la révocation immédiate de la *evectio* : Code Theod. 12.12.6 (369).

8. Sid. Ep. 1.9.1 : ... *igitur per hunc primum, si quis quoquo modo aulam gratiae aditus, exploro; cum hoc confero, quinam potissimum procerum spebus valeret nostris opitulari*.

9. Sid. Ep. 1.5.1 : *litteras tuas Romae positus accepi, quibus an secundum commune consilium sese peregrinationis meae coepta promoveant sollicitus inquiris, viam etiam qualem qualiterque confecerim...*

2. C’est l’opinion qui fait autorité de LOYEN 1970 : XI-XII (pour Loyen, Sidoine était un “résistant” : LOYEN 1963).

3. Il n’y a pas d’éléments pour penser à une délégation provinciale ou interprovinciale : LOYEN 1942 : 39 ; LOYEN 1970 : XI-XII.

4. Voir par exemple Code Theod. 12.12.4 (364) ; 12.12.7 (380) ; 12.12.12 (392) ; sur le rôle du peuple (*plebs*) dans ces délibérations : OPPEDISANO 2011.

pétitions rapprocha Sidoine du sommet du pouvoir impérial, et la commission d'un panégyrique pour le consulat d'Anthémius a suffi à éclipser, dans les pages de ses lettres, les exigences des Arvernes ; enfin, l'élection à la préfecture de la Ville a entraîné leur chute dans l'oubli. À bien lire Sidoine, on a l'impression que la mention de son ambassade à Rome n'est pas due à son importance stratégique, mais aux effets collatéraux qu'elle a engendrés.

3. UNE DÉLÉGATION EST ENVOYÉE PAR UNE COMMUNAUTÉ PROVINCIALE AUPRÈS DE L'EMPEREUR...

Nous pouvons résumer ainsi ce que nous savons de cet épisode : une délégation est envoyée par une communauté provinciale auprès de l'empereur au début de son règne avec pour objectif d'obtenir de la cour impériale une réponse favorable à des requêtes concrètes. Le contenu de ces pétitions ne semble pas dépasser le cadre des questions régionales. Ces données, si elles sont replacées dans le contexte spécifique de 467, alors qu'il n'y a pas de problèmes urgents engendrés par la présence des populations germaniques installées en Gaule (PRÉVOT 1993), donnent à penser que la légation de Sidoine Apollinaire s'inscrit dans le cadre du dialogue ordinaire entre les cités et le prince, dont elle, en ce qui concerne la Gaule, constitue le dernier exemple¹⁰. On ne peut pas connaître avec certitude la nature de ces requêtes, mais on doit envisager la possibilité que la *civitas Arvernorum* souhaitait obtenir des avantages concrets à un moment traditionnellement favorable à ce type de demande (telles les *exordia* du nouveau prince). La requête pouvait porter sur l'octroi d'avantages relatifs à la charge fiscale, soit l'un des principaux éléments de négociation entre les communautés provinciales et le pouvoir central¹¹ et le thème dominant des pétitions envoyées par les collectivités provinciales à l'empereur (HAUKEN 1998, analyse des témoignages épigraphiques ; HAUKEN 2004, en part. 17-18). En nous en tenant aux témoignages relatifs à la Gaule tardo-antique, on peut rappeler les exemples des discours contenus dans les panégyriques de 297 et de 310, qui peuvent être considérés comme des pétitions faisant suite à des dérèglements fiscaux (cf. en part. *Pan. Lat.* 6 (7), 8 (4) : HOSTEIN 2012 : 260-284). Pour une

période postérieure, nous savons que Eparchius Avitus, envoyé par les Arvernes auprès de Constance en 418, avait obtenu la révocation d'un *informe vectigal* (Sid. *Carm.* 7.207-210 : LOYEN 1942 : 38 ; FURBETTA 2010 : 192-193), alors que Sidoine lui-même, dans l'année 459, à l'occasion de l'adventus de Majorien à Lyon, avait obtenu de l'empereur un allègement du fardeau fiscal pour sa communauté (Sid. *Carm.* 5.574-583, 13.15-37 : OPPEDISANO 2013 : 220-230).

Sidoine peut avoir été envoyé dans ce dessein : demander une révision de la charge fiscale, un nouveau recensement sur le territoire de Clermont, une suppression de *reliqua* ou l'octroi, le rétablissement voire la confirmation des privilèges fiscaux. Il faut tenir compte du fait que la seconde préfecture d'Arvandus avait été souillée par une "*maxima populatio*", comme le dit Sidoine même : *sed damnationis suae ordinem exposcis. salva fidei reverentia, quae amico debetur etiam afflicto, rem breviter exponam. praefecturam primam gubernavit cum magna popularitate consequentemque cum maxima populatione* (Sid. *Ep.* 1.7.3. À propos d'Arvandus : PIÉTRINI 2015 ; DE LUCA 2017). On ne peut exclure que les autorités responsables de la gestion de la fiscalité gauloise aient harcelé ou fait preuve d'une rigueur excessive envers les communautés locales. Cela justifierait l'appel direct à l'Empereur par la ville de Clermont, en évitant le bureau du préfet.

4. LE CHOIX DE SIDOINE...

Cela ne nous empêche pas de croire que le choix de Sidoine de porter la pétition des Auvergnats à Rome, interrompant une longue période d'*otium*, ait été dicté par des ambitions personnelles, encouragé en cela par un nouveau climat politique. Quand, deux ans plus tard, il choisit les documents à inclure dans le premier livre de son œuvre épistolaire, il ne vit pas dans les deux lettres adressées à Herenius (1.5 et 1.9) un témoignage sur la *legatio Arverna*, mais plutôt le récit de son plus grand succès personnel dans l'administration impériale. Ces épîtres témoignent du rôle public de Sidoine et contribuent à la construction d'un cadre cohérent – pour les thèmes et les perspectives – dans le premier livre de l'épistolaire. Bien qu'il soit difficile de reconnaître un fil conducteur unique dans la sélection de ce groupe d'épîtres (LOYEN 1970 : XI ; HARRIES 1994 : 13-15 ; KÖHLER 1995 : 17 ; KÜPPERS 2005 : 256 ; MATHISEN 2013 ; GIBSON 2013 : 206-211 ; MATHISEN 2014 ; HANAGHAN 2019 : 170-176), l'image générale qui se dégage est celle d'un monde qui s'efforce de jouer un rôle actif et positif dans le gouvernement de l'Empire. Ce premier livre, consacré aux relations avec le gouvernement central, contient majoritairement des lettres relatives aux carrières publiques

10. Sur la "diplomatie provinciale" en Gaule : HOSTEIN 2012, en part. chapitre 3. Sur l'existence d'une intense activité diplomatique ordinaire dans l'Empire romain qui n'émerge pas des sources, voir en général DELAPLACE 2012 ; pour le cas spécifique des relations entre les communautés provinciales et le gouvernement central, voir spec. ECK 2009 ; HURLET 2012.

11. Pour un aperçu, même partiel, des documents épigraphiques relatifs aux *legationes* envoyées par les provinces au gouvernement central : IACOPI 1948 : 513-525.

des personnages avec lesquels Sidoine entretenait des relations¹², permettant de dresser un portrait très précis de Sidoine lui-même, qui se considère comme un interlocuteur incontournable dans les relations entre centre et périphéries, entre gouvernement impérial et élites gauloises (pour une vision similaire voir désormais HANAGHAN 2019 : 20-28).

5. EN 467, DANS UN NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE...

En 467, dans un nouveau contexte politique réputé favorable pour une mise en valeur des provinces gauloises, la communauté des Arvernes agit grâce à l'entregent de son homme le plus représentatif – probablement dans l'espoir d'obtenir des avantages fiscaux – et en vue de consolider des liens politiques qui, après la mort de Majorien, c'est-à-dire dans les années de règne de Libius Severus (461-465) et de l'interrègne (465-467), s'étaient rompus.

Pour les hautes sphères de la société gauloise, l'Auvergne ne faisant de ce point de vue pas exception, il était très difficile de reprendre contact avec le gouvernement impérial. Quand il arrive à Rome avec les pétitions des Arvernes, Sidoine est membre du Sénat. Comme il le dit avec fierté dans une lettre envoyée à Philomathius, les *dignitates* de ses ascendants étaient du plus haut rang : le père, le beau-père, le grand-père, l'arrière-grand-père ont eu l'honneur de gérer les préfetures de la ville et du prétoire, des commandements en chef au palais et à l'armée¹³. Ce sont des offices de rang illustre qui ont permis à ces dignitaires d'occuper les sièges les plus élevés de l'assemblée sénatoriale et de transmettre le statut de sénateur à leurs enfants (sur le caractère héréditaire de statut de sénateur, LA ROCCA et OPPEDISANO 2016 : 127-178; voir aussi CHASTAGNOL 1992 : 364-368). Sidoine, même s'il n'était pas encore un *vir illustris*, était un sénateur à tous égards, comme on le comprend bien

12. Gaudentius, *vicarius septem provinciarum* (Ep. 1.3 et 1.4); Philomathius, *assessor du praefectus praetorio* (Ep. 1.3; ensuite il devient probablement *praefectus Galliarum*); Eutropius, exhorté par Sidoine à abandonner l'*otium* en Gaule (1.6 ensuite il est *praefectus Galliarum*); enfin, Sidoine lui-même et sa préfecture urbaine (1.5, 1.7, 1.8, 1.9, 1.10). La datation de certains de ces documents (1.3, 1.4, 1.6) est incertaine : 455 ou 467; voir MATHISEN 2013 : 235-238, qui les associe au voyage de Sidoine à Rome sous le gouvernement d'Avitus. Je pense que la datation la plus probable est 467 (OPPEDISANO 2020a : 116-119). Pour la carrière de ces personnages : STROHEKER 1948 : 171, 177, 205; PLRE II : 444-445 (Eutropius 3), 495 (Gaudentius 8), 877-878 (Philomathius); HEINZELMANN 1982 : 604, 613, 669; KAUFMANN 1995 : 302-303, 311, 335; HENNING 1999 : 89, 91-92, 95.

13. Sid. Ep. 1.3.1 : *i nunc, et legibus me ambitus interrogatum senatu move, cur adipiscendae dignitati hereditariae curis pervigilibus incumbam; cui pater socer, avus proavus praefecturis urbanis praetorianisque, magistris Palatinis militaribusque micuerunt*. Sur la carrière de ces personnages : STROHEKER 1948, 145, 152-154, 217-219; PLRE II : 113 (Apollinaris 1), 115-118 (Apollinaris 6), 196-198 (Avitus 5), 1220 (anonymus 6); HEINZELMANN 1982 : 556; 567; sur la famille de Sidoine Apollinaire : HARRIES 1994 : 23-35; MASCOLI 2010 : 9-22.

de la lettre à Philomathius : *i nunc et legibus me ambitus interrogatum senatu move...*¹⁴.

Malgré cela, l'impression qui prédomine à la lecture de la description que donne Sidoine de son séjour à Rome est celle d'une grande étrangeté. Dès son arrivée, émerveillé par la magnificence de la ville, il agit avec précaution dans un contexte qui ne lui appartient pas. Il reste à l'écart, dans l'attente de la reprise de la vie ordinaire après les jours de célébration du mariage de Ricimer et Alypia (OPPEDISANO 2020a). Puis il tente de transmettre les pétitions de sa communauté à l'Empereur. Bien qu'il soit sénateur, fils, neveu, descendant de *virii illustres*, Sidoine n'a aucune chance d'atteindre directement la cour impériale. Pour ce faire, il doit rechercher la médiation d'autres sénateurs, manifestement plus nobles et plus puissants, au premier rang desquels figure l'illustre Paulus, *vir praefectorius*, qui l'accueille très cordialement, mais toujours comme un *peregrinus*. Au second niveau, il y a l'ex-consul, patricien et ex-préfet du prétoire, Flavius Caecina Decius Basilius, qui accepte Sidoine comme une sorte de *cliens* (sur le patronage des légats à Rome, voir en général BADIAN 1958; pour l'Antiquité tardive : GILLET 2003 : 243-244).

Sidoine lui-même, dans une autre lettre envoyée à Eutropius, donne un beau témoignage de la distance entre l'aristocratie gauloise et Rome. Un sénateur de naissance comme Eutropius, habitué à vivre parmi les *trabeatae imagines* de ses ancêtres, était tourmenté à l'idée de quitter la Gaule et de se rendre à Rome : il fut pris par une *iners desperatio* (Sid. Ep. 1.6). Sidoine le presse de le faire et l'encourage. Un individu d'origine sénatoriale – dit-il – ne peut pas vraiment se sentir *peregrinus* dans une ville où les seuls vrais pèlerins sont les barbares et les esclaves. De cette façon il valorise le thème du cosmopolitisme de Rome mais atteste également la perte du sentiment d'appartenance à une classe sociale.

Sidoine et Eutropius prennent conscience de la distance séparant les aristocraties sénatoriales provinciales de l'aristocratie sénatoriale italienne et de l'impossibilité pour les premières d'exercer les fonctions publiques qui en découlent (voir par exemple STROHEKER 1942 : 293-305; CHASTAGNOL 1981; BONJOUR 1983; PIETRI 1986; MATHISEN 1993 : 17-26; SIVONEN 2006 : 150-158). La réaction de Sidoine à cette situation est pragmatique et nous fait comprendre l'attitude d'un individu qui fait preuve d'une excellente capacité d'adaptation à l'air du temps. Sa trajectoire biographique entre 456 et 468 est emblématique : il soutient Eparchius Avitus, il est favorable à la médiation avec les peuples barbares, les Burgondes en particulier, il est disposé à reculer devant les nouvelles

14. La distinction de Chastagnol entre sénateurs *clarissimi* et *spectabiles* "passifs et muets" et sénateurs illustres "assis" et avec droit de parole doit être rejetée (CHASTAGNOL 1992 : 359; voir déjà CHASTAGNOL 1966 : 46); arguments dans LA ROCCA et OPPEDISANO 2016 : 32-48.

orientations du gouvernement de Majorien, il se replie dans la vie privée dans les années de l'hégémonie de Ricimer (les six années de Libius Severus et de l'interrègne). En 467, le moment est propice pour relancer le rôle de sa communauté dans le cadre du nouveau régime, et il arrive à Rome prêt à obtenir des avantages concrets pour lui-même, pour ses amis et pour sa ville. Ce fut une tentative couronnée de succès, mise en exergue par le premier livre des lettres. Sidoine obtient la préfecture urbaine, Philomatius et Eutropius la préfecture gauloise (mais Magnus Felix et Polemius aussi), Gaudentius, probablement, la charge de *vicarius septem provinciarum*¹⁵.

6. L'INTERPRÉTATION DU VOYAGE DE SIDOINE ET DE SON AMBASSADE À ROME...

L'interprétation du voyage de Sidoine et de son ambassade à Rome ne peut reposer que sur des indices indirects. Cependant, il faut se garder d'appréhender ces épisodes selon une approche téléologique. L'Auvergne romaine de 467 n'est pas l'Auvergne assiégée par les Wisigoths quatre ans plus tard (PRÉVOT 1993 : 246-248). L'examen du témoignage de Sidoine Apollinaire démontre exactement l'inverse. L'accès au pouvoir d'Anthémius, la *concordia* entre les deux *partes imperii*, la soudaine richesse financière et militaire de l'Empire romain, avaient inquiété les populations germaniques et, à l'inverse, fait émerger un sentiment de confiance dans les élites provinciales (DELAPLACE 2014)¹⁶. Le cas de l'Auvergne et de Sidoine est emblématique. Les notables de ce territoire, comme vraisemblablement ceux d'autres régions sur lesquels nous ne sommes pas renseignés par les sources, ont essayé de restaurer le lien avec le gouvernement central. C'est précisément pour cette raison que Sidoine a interrompu une période d'*otium* qui durait depuis six ans. Son engagement renouvelé n'a pas été motivé par le couronnement d'Euric, ni par la pression des Burgondes ou les relations avec Ricimer. Les seules nouveautés fondamentales sont le nouveau régime impérial et le projet politique d'Anthémius et c'est donc dans ce contexte des nouvelles relations entre le centre et les périphéries établies à Rome en 467 que le voyage de Sidoine et sa légation doivent être appréciés. Tout aurait changé en un laps de temps très court. L'échec de l'entreprise militaire contre les Vandales, le conflit croissant entre Anthémius et Ricimer, auraient encouragé les Wisigoths à mener une politique agressive en obligeant ainsi les Romains d'Auvergne à une défense de leur territoire, tenace mais vouée à l'échec (DELAPLACE 2014).

15. *Supra* note 12.

16. Voir maintenant les essais contenus dans OPPEDISANO 2020b.

SOURCES

- Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, *Chronica*, éd. Th. Mommsen, Berolini, 1894.
- Codex Theodosianus. Theodosiani libri XVI*, éd. Th. Mommsen, Berolini, 1904.
- Collectio panegyricorum Latinorum*, éd. R. A. B. Mynors, Oxonii, 1964.
- Fasti Vindobonenses. Fasti priores*, éd. Th. Mommsen, Berolini, 1892.
- Ioannes Antiochenus, *Fragmenta ex Historia chronica*, éd. U. Roberto, Berlin-New York, 2005.
- C. Sollius Apollinaris Sidonius episcopus Arvernus, *Carmina*, éd. A. Loyen, Paris, 1960.
- C. Sollius Apollinaris Sidonius episcopus Arvernus, *Epistulae*, éd. A. Loyen, Paris, 1970.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIAN 1958
Badian E. - *Foreign Clientelae (264-70 BC)*, Oxford.
- BECKER et DROCOURT 2012
Becker A. et Drocourt N. (dir.) - *Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques. Rome – Occident médiéval – Byzance (VIII^e s. avant J.-C.-XII^e s. après J.-C.)*, Metz.
- BONJOUR 1983
Bonjour M. - Sidoine Apollinaire et l'Empire, in : *La patrie gauloise d'Agrippa au VI^e siècle*, Actes du Colloque (Lyon 1981), Lyon : 203-217.
- CHASTAGNOL 1966
Chastagnol A. - *Le sénat romain sous le règne d'Odoacre*, Bonn.
- CHASTAGNOL 1981
Chastagnol A. - Réflexions sur la fin du Sénat de Rome, in : *Atti dell'Accademia Romanistica Costantiniana, IV Convegno internazionale, in onore di Mario De Dominicis (Perugia-Spello-Bettona-Todi, 1-4 ottobre 1979)*, Perugia : 167-178.
- CHASTAGNOL 1992
Chastagnol A. - *Le sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris.
- CLAUSS 1981
Clauss M. - *Der magister officiorum in der Spätantike (4.-6. Jahrhundert). Das Amt und sein Einfluss auf die kaiserliche Politik*, München.
- DELAPLACE 2012
Delaplace C. - La diplomatie de l'Empire romain dans l'antiquité tardive : un limes invisible mais efficace face aux pressions des peuples barbares et de l'Empire perse aux IV^e et V^e siècles, in : BECKER et DROCOURT 2012 : 167-181.
- DELAPLACE 2014
Delaplace C. - Le témoignage de Sidoine Apollinaire : une source toujours fiable ? À propos de la "conquête de l'Auvergne" par les Wisigoths, in : POIGNAULT et STOEHR-MONJOU 2014 : 19-32.
- DE LUCA 2017
De Luca S. - Il processo di Arvando e il ruolo del senato tra Antemio e Ricimero, *Historia*, 66 : 483-508.
- DI PAOLA 1999
Di Paola L. - *Viaggi, trasporti e istituzioni. Studi sul cursus publicus*, Messina.
- ECK 2009
Eck W. - Diplomacy As Part Of The Administrative Process In The Roman Empire, in : Eilers C. (dir.), *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, Leiden-Boston : 193-207.

- FASCIONE 2018
Fascione S. - Finding Identities on the Way to Rome, in : Ferella C. et Breytenbach C. (dir.), *Paths of Knowledge. Interconnection(s) between Knowledge and Journey in the Greco-Roman World*, Berlin : 177-187.
- FEISSEL 2004
Feissel D. - Pétitions aux empereurs et formes du rescrit, in : FEISSEL et GASCOU : 2004 : 33-52.
- FEISSEL et GASCOU 2004
Feissel D. et Gascou J. (dir.) - *La pétition à Byzance*, Paris.
- FOURNET 2004
Fournet J.-L. - Entre document et littérature : la pétition dans l'antiquité tardive, in : FEISSEL et GASCOU : 2004 : 61-74.
- FOURNIER et STOEHR-MONJOU 2015
Fournier M. et Stoehr-Monjou A. - Représentation idéologique de l'espace dans la lettre I, 5 de Sidoine Apollinaire : cartographie géo-littéraire d'un voyage de Lyon à Rome, in : Voisin P. et de Béchillon M. (dir.), *L'espace dans l'Antiquité*, Paris : 267-285.
- FURBETTA 2010
Furbetta L. - *Sidonio Apollinare e l'imperatore Eparchio Avito. Testo, traduzione e commento dei carmi 6, 7 e 8*, diss., Roma.
- GIBSON 2013
Gibson R. - Reading the Letters of Sidonius by the Book, in : WAARDEN et KELLY 2013 : 195-219.
- GILLETT 2003
Gillett A. - *Envoys and Political Communication in Late Antique West, 411-533*, Cambridge.
- HANAGHAN 2017
Hanaghan M. - Latent Criticism of Anthemius and Ricimer in Sidonius Apollinaris epistulae 1.5, *Classical Quarterly*, 67 : 631-649.
- HANAGHAN 2019
Hanaghan M. - *Reading Sidonius' Epistles*, Cambridge.
- HARRIES 1994
Harries J. - *Sidonius Apollinaris and the Fall of Rome. AD 407-485*, Oxford.
- HAUKEN 1998
Hauken T. - *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors. 181-249*, Bergen.
- HAUKEN 2004
Hauken T. - Structure and Themes in Petitions to Roman Emperors, in : FEISSEL et GASCOU 2004 : 11-22.
- HEINZELMANN 1982
Heinzelmann M. - Gallische Prosopographie (260-527), *Francia*, 10 : 531-718.
- HENNING 1999
Henning D. - *Periclitans res publica : Kaisertum und Eliten in der Krise des weströmischen Reiches 454/5 - 493 n. Chr.*, Stuttgart.
- HOSTEIN 2012
Hostein, A. - *La cité et l'empereur. Les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Paris.
- HURLET 2012
Hurlet F. - Les ambassadeurs dans l'Empire romain. Les légats des cités et l'idéal civique de l'ambassade sous le Haut-Empire, in : BECKER et DROCOURT 2012 : 101-126.
- IACOPI 1948
Iacopi G. - s.v. *Legatus*, in : De Ruggiero E. (dir.), *Dizionario epigrafico di antichità romane*, Roma : 500-548.
- KAUFMANN 1995
Kaufmann F.-M. - *Studien zu Sidonius Apollinaris*, Frankfurt a.M.-Berlin-Bern-New York-Paris-Wien.
- KÖHLER 1995
Köhler H. - *C. Sollius Apollinaris Sidonius. Briefe Buch I, Einleitung-Text und Kommentar*, Heidelberg.
- KÜPPERS 2005
Küppers J. - Autobiographisches in den Briefen des Apollinaris Sidonius, in : Reichel M. (dir.), *Antike Autobiographien. Werke - Epochen - Gattungen*, Köln.
- LA ROCCA et OPPEDISANO 2016
La Rocca A. et Oppedisano F. - *Il senato romano nell'Italia ostrogota*, Roma.
- LOYEN 1942
Loyen A. - *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris.
- LOYEN 1963
Loyen A. - Résistants et collaborateurs en Gaule à l'époque des Grandes Invasions, *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 4 : 437-450.
- LOYEN 1970
Loyen A. - Introduction, in : *Sidoine Apollinaire. Tome II. Lettres (livres I-V)*, Paris.
- MASCOLI 2010
Mascoli P. - *Gli Apollinari. Per la storia di una famiglia tardoantica*, Bari.
- MATHISEN 1993
Mathisen R.W. - *Roman Aristocrats in Barbarian Gaul. Strategies for Survival in an Age of Transition*, Austin.
- MATHISEN 2012
Mathisen R.W. - *Patricii, episcopi, et sapientes : le choix des ambassadeurs pendant l'antiquité tardive dans l'Empire romain et les royaumes barbares*, in : BECKER et DROCOURT 2012 : 227-238.
- MATHISEN 2013
Mathisen R. - Dating the Letters of Sidonius, in : WAARDEN et KELLY 2013 : 221-248.
- MATHISEN 2014
Mathisen R. - La création et l'utilisation de "dossiers" dans les lettres de Sidoine Apollinaire, in : POIGNAULT et STOEHR-MONJOU 2014 : 205-214.
- OPPEDISANO 2011
Oppedisano F. - Maioriano, la plebe e il *defensor civitatis*, *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica*, 139 : 422-448.
- OPPEDISANO 2013
Oppedisano F. - *L'impero d'Occidente negli anni di Maioriano*, Roma.
- OPPEDISANO 2017
Oppedisano F. - L'insediamento di Antemio (467 d.C.), *Aevum*, 91 : 241-264.
- OPPEDISANO 2020a
Oppedisano F. - Sidonio, Antemio e il senato di Roma, in : OPPEDISANO 2020b : 97-119.
- OPPEDISANO 2020b
Oppedisano F. (dir.) - *Procopio Antemio imperatore di Roma*, Bari.
- PIETRI 1986
Pietri L. - L'ordine senatorio in Gallia dal 476 alla fine del VI secolo, in : Giardina A. (dir.), *Società romana e impero tardoantico*, I, *Istituzioni, ceti, economia*, Roma : 307-323 et 699-703.
- PIETRINI 2015
Pietrini S. - Il processo di Arvando. Il racconto di Sidonio Apollinare, in : Bassanelli G. (dir.), *Ravenna Capitale. Giudizi, giudici e norme processuali in Occidente nei secoli IV-VIII*, I, *Saggi*, Santarcangelo di Romagna : 301-321.
- PLRE II
J.R. Martindale - *The Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge-London-New York-New Rochelle-Melbourne-Sydney.

POIGNAULT et STOEHR-MONJOU 2014

Poignault R. et Stoehr-Monjou A. (dir.) - *Présence de Sidoine Apollinaire*, Actes du colloque international (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 19-20 octobre 2010), Clermont-Ferrand.

PRÉVOT 1993

Prévot F. - Sidoine Apollinaire et l'Auvergne, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 203 : 243-259.

SIVAN 1989

Sivan H.S. - Sidonius Apollinaris, Theodoric II, and Gothic-Roman politics from Avitus to Anthemius, *Hermes*, 117 : 85-94

SIVONEN 2006

Sivonen P. - *Being a Roman Magistrate. Office-holding and Roman Identity in Late Antique Gaul*, Helsinki.

SOLER 2005

Soler J. - *Écritures du voyage. Héritages et inventions dans la littérature latine tardive*, Paris.

STOFFEL 1994

Stoffel P. - *Über die Staatspost, die Ochsenespanne und die requirierten Ochsenespanne. Eine Darstellung des römischen Postwesens*

auf Grund der Gesetze des Codex Theodosianus und des Codex Iustinianus, Bern.

STROHEKER 1942

Stroheker K.F. - Die Senatoren bei Gregor von Tours, *Klio*, 34 : 293-305, 1942, in : Stroheker K.F., *Germanentum und Spätantike*, Zürich-Stuttgart, 1965 : 192-206.

STROHEKER 1948

Stroheker K.F. - *Der senatorische Adel im spätantiken Gallien*, Tübingen.

WAARDEN et KELLY 2013

Waarden van J.A. et Kelly G. - *New Approaches to Sidonius Apollinaris*, Leuven-Paris-Walpole (Ma).

WOLFF 2012

Wolff E. - La description par Sidoine de son voyage à Rome (Lettres I, 5), *Itineraria*, 11 : 1-11.

WOOD 2019

Wood I. - Sidonius and the Burgundians, in : Moreau D. et Gonzales Salinero R. (dir.), *Academica Libertas. Essais en l'honneur du professeur Javier Arce - Ensayos en honor del profesor Javier Arce*, Turnhout : 365-371.